



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
13 décembre 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 39^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 3 décembre 2013, à 15 heures.

Président : M. Diallo. (Sénégal)

Sommaire

Point 19 de l'ordre du jour : développement durable (*suite*)

i) Développement durable dans les régions montagneuses (*suite*)

Point 21 de l'ordre du jour : mondialisation et interdépendance (*suite*)

a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance (*suite*)

b) Science et technique au service du développement (*suite*)

Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

b) Participation des femmes au développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-59065X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable (suite) (A/C.2/68/L.23, A/C.2/68/L.30, A/C.2/68/L.31/Rev.1, A/C.2/68/L.38/Rev.1 et A/C.2/68/L.48)

i) Développement durable dans les régions montagneuses (suite)

Projet de résolution sur le développement durable dans les régions montagneuses (A/C.2/68/L.31/Rev.1)

1. **M. Muñoz** (Pérou) présente le projet de résolution [A/C.2/68/L.31/Rev.1](#), qui rappelle l'importance des régions montagneuses comme réservoirs des écosystèmes, des ressources naturelles, des populations autochtones et des connaissances traditionnelles. Il importe de continuer à réfléchir au développement dans les régions montagneuses au lendemain de la Conférence Rio+20 et dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 pour contribuer à la cause du développement durable.

2. Les pays suivants se sont joints aux auteurs du projet : Espagne, Kenya, Kirghizistan, Liechtenstein, Maroc et Slovénie

3. **Le Président** dit que les pays suivants se sont également portés co-auteurs du projet : Afghanistan, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie, Tadjikistan, Tunisie et Ukraine.

4. Il invite la Commission à examiner les projets de résolution soumis au titre du point de l'ordre du jour à l'examen.

Projets de résolution sur la Journée mondiale de la vie sauvage (A/C.2/68/L.23 et A/C.2/68/L.48)

5. **Le Président** dit que le projet de résolution [A/C.2/68/L.48](#) n'a pas d'incidences financières. Il ajoute que les États-Unis se sont portés coauteurs.

6. *Le projet de résolution [A/C.2/68/L.48](#) est adopté.*

7. **M^{me} Derderian** (États-Unis d'Amérique) se réjouit de l'intérêt suscité dans le monde par la Journée mondiale de la vie sauvage. Les États-Unis espèrent célébrer cette journée aussi bien sur leur territoire que dans leurs ambassades de par le monde.

8. *Le projet de résolution [A/C.2/68/L.23](#) est retiré.*

Projet de résolution sur le tourisme viable et le développement durable en Amérique centrale (A/C.2/68/L.30)

9. **Le Président** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidences financières.

10. **M. Ruiz Hernández** (Panama) dit que le projet de résolution est le résultat d'une authentique collaboration régionale et non pas simplement des efforts de sa propre délégation.

11. Il annonce plusieurs corrections à apporter au projet de résolution. Au troisième alinéa, le mot « réaliser » doit être remplacé par les mots « les trois dimensions du ». Au paragraphe 2, les mots « l'action menée » doivent être remplacés par les mots « les efforts en cours ».

12. Il annonce que l'Arabie saoudite, l'Australie, la Barbade, le Canada, la Croatie, Chypre, la Grèce, la Hongrie, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, la Slovénie et Sri Lanka se sont portés co-auteurs du projet.

13. **Le Président** dit que l'Ukraine a fait de même.

14. *Le projet de résolution [A/C.2/68/L.30](#), tel que révisé oralement, est adopté.*

Projet de résolution sur les technologies agricoles au service du développement (A/C.2/68/L.38/Rev.1)

15. **Le Président** dit qu'il croit comprendre que la Commission souhaite renoncer au délai de 24 heures prévu à l'article 120 du règlement intérieur afin d'examiner le projet de résolution, qui n'a pas d'incidences financières.

16. *Il en est ainsi décidé.*

17. **M^{me} Levavi** (Israël) annonce des modifications mineures de rédaction du projet de résolution et dit que l'Angola, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, le Monténégro, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, la Serbie et le Soudan du Sud se sont joints aux auteurs.

18. **M. Aldrees** (Arabie saoudite), parlant au nom du Groupe des États arabes pour expliquer leur vote avant le vote, dit qu'il n'était pas nécessaire de présenter ce projet de résolution, dont l'objet a déjà été traité par le projet de résolution [A/C.2/68/L.28](#) sur le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition, qui avait été présenté par Fidji au nom du

Groupe de 77 et de la Chine. Le projet de résolution ne préserve pas un bon équilibre entre les intérêts des pays développés et ceux des pays en développement; il ne mentionne pas le transfert de technologie, le financement du développement, non plus que les obstacles à l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux.

19. En outre, le Groupe des États arabes voit avec préoccupation qu'Israël exploite ce thème à des fins politiques. Le rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/68/77-E/2013/13), que la Commission a déjà examiné à sa vingt-sixième séance (A/C.2/68/SR.26) faisait le détail des violations répétées, par Israël, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes. Israël, puissance occupante, compromet le développement agricole du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et du Golan syrien occupé. Ses activités illégales consistent notamment à arracher des oliviers, à construire des colonies de peuplement, à entraver le mouvement des personnes et des marchandises, à édifier un mur illégal qui sépare les agriculteurs de leur terre, à refuser de façon sélective l'accès aux ressources en eau et à maintenir un bouclage de la bande de Gaza.

20. Israël n'a donc pas d'intérêt authentique dans le développement agricole; il exploite sans vergogne ce thème important à des fins politiques. Voter pour le projet de résolution ne ferait qu'encourager Israël à continuer à compromettre le développement agricole. Le Groupe des États arabes a donc demandé que l'on procède à un vote enregistré, et il s'abstiendra.

21. **M. Jawhara** (République arabe syrienne), parlant pour explique son vote avant le vote, dit que le projet de résolution A/C.2/68/L.28 sur le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition avait réuni un consensus lors des consultations et reflétait les préoccupations des pays en développement comme des pays développés. Il est malencontreux qu'au lieu de soutenir ce projet de résolution, la délégation d'Israël, puissance occupante, ait soumis un texte différent qui fait perdre l'esprit du travail de la Commission et, de plus, méconnaît les engagements pris par les pays développés en matière de transfert de technologie.

22. Malgré de nombreuses résolutions internationales, Israël persiste dans son occupation brutale du territoire palestinien occupé, du Golan syrien occupé et de certaines parties du sud du Liban. Ce faisant, Israël compromet systématiquement l'activité agricole, qui est pourtant le principal moyen d'existence dans les territoires occupés. Dans le Golan syrien occupé. Israël a confisqué des terres, empêché d'accéder aux ressources en eau, épuisé les ressources naturelles, détruit des terres arables, arraché des oliviers, expulsé des agriculteurs syriens et imposé un bouclage économique. Les agriculteurs syriens ne peuvent vendre les pommes récoltées, qui étaient habituellement achetées par les autorités syriennes en coordination avec le Comité international de la Croix-Rouge. En même temps, l'occupation israélienne commercialise les récoltes du Golan syrien occupé comme produits agricoles israéliens, ce qui contrevient aux instruments internationaux pertinents et notamment les Conventions de Genève. Des politiques pareillement racistes et inhumaines sont appliquées dans les autres territoires arabes occupés.

23. En présentant le projet de résolution, l'occupation israélienne cherche à paraître se préoccuper des besoins des pays en développement et à promouvoir le rôle des entreprises israéliennes dans le transfert de technologie. Sa délégation s'abstiendra.

24. *Il est procédé à un vote enregistré.*

Votent pour :

Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Islande, Inde, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Mali, Malte, îles Marshall, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique,

Myanmar, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, îles Salomon, Samoa, Saint-Marin, Sao-Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Suède, Swaziland, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Viet Nam et Zambie.

Votent contre :

Bolivie (État plurinational de).

S'abstiennent :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Comores, Cuba, Djibouti, Émirats arabes unis, Équateur, Égypte, Indonésie, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Maroc, Mauritanie, Namibie, Nicaragua, Oman, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen.

25. *Le projet de résolution A/C.2/68/L.38/Rev.1, avec des changements de rédaction mineurs, est adopté par 138 voix contre une, avec 34 abstentions.*

26. **M. Prosor** (Israël) dit que l'agriculture est également l'un des secteurs d'activité les plus profitables et la deuxième source d'emplois dans le monde. Les investisseurs, dans le monde entier, ont les yeux braqués sur la Bourse mais leurs oreilles se tournent vers le sol. Cependant, plus de 1,4 milliard d'agriculteurs se trouvent piégés dans un cycle d'extrême pauvreté; moyennant des conditions adéquates, ils pourraient s'en libérer et amorcer la révolution du développement durable. Étant donné qu'il est nécessaire de nourrir une population qui augmente sans cesse, le projet de résolution encourage l'ingéniosité, l'imagination et l'innovation.

27. Les femmes constituent la majorité de la main-d'œuvre agricole dans beaucoup de pays en

développement, mais leur productivité est inférieure de 30 % à celle des hommes. Alors que les hommes apprennent avec soin les meilleures pratiques culturelles, les femmes sont laissées pour compte. Le monde en développement cherche à valoriser ses ressources naturelles mais gaspille ses ressources humaines. Aucune activité ne peut être profitable si elle oublie la moitié de la population. Le projet de résolution fait également une place de choix aux aspirations de la jeunesse rurale, qui, de plus en plus, quitte les champs pour aller vers les lumières de la grande ville, ajoutant ainsi à l'hypertrophie des villes et au chômage.

28. La technologie aide les agriculteurs qui souhaitent partager une information vitale. Les smartphones peuvent être utilisés pour recevoir de l'argent et pour une mise à jour hebdomadaire des prix agricoles.

29. La population des pays arabes est affamée de changements, assoiffée de progrès, mais les gouvernements s'obstinent à mettre la politique avant le peuple. Au lieu de chercher à détourner la conversation, le Gouvernement de l'Arabie saoudite serait mieux avisé d'autoriser les femmes à conduire.

30. Les pays en développement tiennent leur avenir dans leurs mains. Le moment est venu de planter les semences du progrès et d'en recueillir les bienfaits. Quand l'État d'Israël a été créé, les jeunes pionniers avaient pris leur destin en mains et ont fait fleurir le désert. Leur message d'engagement et de coopération continue à résonner, et Israël tend la main à l'ensemble des pays en développement de la planète.

31. **M. Alhantouli** (Observateur de l'État de Palestine) dit que si le projet de résolution n'a pas d'incidences financières, il a, pour la Commission, une incidence morale. L'occupation israélienne interdit aux agriculteurs palestiniens l'accès à la terre et à l'eau, de sorte que les semences dont parle le représentant d'Israël sont maculées du sang du peuple palestinien. La délégation d'Israël a utilisé avec opportunisme le temps de la Commission. L'hypocrisie peut faire de magnifiques promesses; elle ne coûte rien à celui qui sait qu'il ne s'agit que de promesses.

32. **M. Aldrees** (Arabie saoudite), exerçant son droit de réponse, dit que la rhétorique fallacieuse du représentant d'Israël impressionnera peut-être les esprits faibles, mais toute personne dotée de raison en constate le caractère creux et futile. Le représentant

d'Israël mentionne le fait que les femmes, en Arabie saoudite, ne sont pas autorisées à conduire. Le pays se caractérise avant tout par une grande stabilité politique, et son économie est florissante, car tous les secteurs se développent. Il compte ses propres savants musulmans et n'a aucunement besoin des technologies d'Israël pour développer son agriculture. Il s'est engagé dans la voie du développement agricole durable sans écouter les déclarations absurdes à son sujet.

33. Parlant au nom du Groupe des États arabes il réaffirme que l'objet du projet de résolution est clair. Le texte qui avait été soumis par Fidji aux membres du Groupe des 77 et de la Chine est beaucoup plus complet et beaucoup plus digne d'un consensus que quelques mots lancés par Israël pour décrire sa conception du progrès.

34. **M. Golan** (Israël), exerçant son droit de réponse, dit que les attaques gratuites contre Israël semblent être l'occupation favorite du délégué de la Palestine. Le moment est venu pour ce délégué de cesser ce mauvais jeu et de réfléchir au sort de son peuple. Il oublie commodément de mentionner les nombreuses violations des droits de l'homme commises par les agents de sécurité en Cisjordanie, sans parler des actions désastreuses de l'organisation terroriste qu'est le Hamas dans la bande de Gaza. La délégation palestinienne s'obstine à formuler des accusations sans fondement et à politiser un point de l'ordre du jour par un discours incendiaire. Cette démarche est malencontreuse mais n'est pas surprenante; sous l'Autorité palestinienne, l'un des aspects marquants de la société palestinienne est l'exhortation à l'intolérance. Le moment est venu de dire la vérité au sujet des problèmes qui se posent dans la région, mais la délégation palestinienne est plus soucieuse de formuler des critiques que de présenter des faits.

35. **M. Alhantouli** (Observateur de l'État de Palestine) exerçant son droit de réponse dit que le peuple palestinien ne cèdera jamais aux mensonges de la puissance occupante; les pratiques de l'occupation sont trop graves pour être dissimulées sous ces contrevérités. Tôt ou tard, la puissance occupante devra payer le prix légal de son exploitation des ressources palestiniennes et s'exposer aux conséquences de ses violations du droit international, du droit international humanitaire et des résolutions des Nations Unies.

Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite) (A/C.2/68/L.11, A/C.2/68/L.13/Rev.1, A/C.2/68/L.17, A/C.2/68/L.49 et A/C.2/68/L.50)

a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance (suite)

Projets de résolution sur le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance (A/C.2/68/L.50 et A/C.2/68/L.17)

36. **Le Président** dit que le projet de résolution A/C.2/68/L.50 n'a pas d'incidences financières.

37. *Le projet de résolution A/C.2/68/L.50 est adopté.*

38. *Le projet de résolution A/C.2/68/L.17 est retiré.*

b) Science et technique au service du développement (suite)

Projets de résolution sur la science, la technique et l'innovation au service du développement (A/C.2/68/L.11 et A/C.2/68/L.49)

39. **Le Président** dit que le projet de résolution A/C.2/68/L.49 n'a pas d'incidences financières.

40. *Le projet de résolution A/C.2/68/L.49 est adopté.*

41. **M. Tuiloma** (Fidji), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la résolution aborde des questions qui sont importantes aussi bien pour la communauté internationale que pour le monde en développement. La marche en avant de la science et de la technique ouvre de vastes perspectives pour le développement durable. L'accès aux progrès scientifiques et technologiques, et leur adoption au service du développement durable restent une question prioritaire pour les pays en développement. Le Groupe des 77 constate l'importance de la conversion des nouvelles connaissances scientifiques et techniques en technologies, produits et procédés commercialisés et leur commercialisation elle-même.

42. *Le projet de résolution A/C.2/68/L.11 est retiré.*

Projet de résolution sur l'Année internationale de la lumière et des techniques utilisant la lumière, 2015 (A/C.2/68/L.13/Rev.1)

43. **Le Président** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidences financières

44. **M^{me} Luna** (Mexique) dit que la Colombie, Maurice, le Népal et les Palaos se sont joints aux auteurs.

45. Le principal objectif de la résolution est de galvaniser les efforts tendant à mieux comprendre l'importance de la lumière et des techniques utilisant la lumière et leur intérêt pour le développement durable. Les auteurs espèrent que le projet de résolution va engendrer des alliances durables entre les gouvernements, l'industrie, les universités et les autres acteurs compétents, dans l'intérêt général. La résolution encourage un meilleur accès à l'information et aux avantages découlant de la science, de la technique et de l'optique, qui ont des applications directes pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Certaines modifications de rédaction seront remises directement au Secrétaire de la Commission.

46. **Le Président** dit que la Bosnie-Herzégovine, l'Équateur, la Guinée, le Maroc, le Monténégro et la Tunisie se sont portés coauteurs.

47. *Le projet de résolution A/C.2/68/L.13/Rev.1 est adopté.*

Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement
(suite) (A/C.2/68/L.7 et A/C.2/68/L.51)

b) Participation des femmes au développement
(suite)

Projets de résolution sur la participation des femmes au développement (A/C.2/68/L.7 et A/C.2/68/L.51)

48. **Le Président** dit que le projet de résolution A/C.2/68/L.51 n'a pas d'incidences financières.

49. *Le projet de résolution A/C.2/68/L.51 est adopté.*

50. **M. Aldrees** (Arabie saoudite), parlant également au nom du Koweït, dit que les deux délégations se sont jointes au consensus sur le projet de résolution, parce qu'elles reconnaissent l'importance de la participation des femmes au développement. Elles souhaitent cependant exprimer une réserve concernant les dispositions figurant dans le projet de résolution qui ne sont pas compatibles à la charia islamique et en particulier la référence, au paragraphe 34, au droit des femmes d'hériter, à égalité avec les hommes.

51. **M^{me} Derderian** (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis sont très attachés à la promotion de la

femme, comme moteur du changement, et que son gouvernement prend en compte cette promotion dans toutes ses initiatives de politique, y compris s'agissant de la santé dans le monde, du changement climatique, de la sécurité alimentaire, des droits de l'homme et de la paix et de la sécurité. Elle est satisfaite de l'orientation générale de la résolution, a des réserves au sujet de la notion de droit au développement, qui n'a pas fait l'objet d'une définition internationale convenue par tous. Tout débat sur ce sujet doit donc être axé sur les aspects du développement qui sont relatifs aux droits de l'homme universellement reconnus.

52. Alors que le paragraphe 22 de la résolution encourage, à bon droit, les États à reconnaître le travail non rémunéré et à apporter un appui à ce sujet, les États-Unis ne disposent pas actuellement de mécanismes d'un tel appui. Les États-Unis sont également favorables en principe au paragraphe 33 mais notent la différence entre l'utilisation de l'expression « égalité de salaire à travail égal » dans ce paragraphe et l'expression « égalité de rémunération pour un travail égal ou de valeur égale » au paragraphe 17.

53. La délégation américaine regrette que la résolution ne mentionne pas les droits en matière de sexualité et de santé de la procréation. Étant donné les nombreux problèmes avec lesquels les femmes sont aux prises, du fait de la discrimination et de la violence sexiste, les États doivent s'assurer que toutes les femmes puissent exercer un contrôle sur les questions qui concernent leur sexualité et leur santé procréative.

54. *Le projet de résolution A/C.2/68/L.7 est retiré.*

La séance est levée à 16 h 55.